

École de Lamothe-Capdeville

NOS RÈGLES DE VIE

Respect des personnes

Je respecte les autres enfants et le personnel communal, sans me montrer brutal

Je respecte les idées, avis, opinions différentes des miennes

J'écoute la parole des uns et des autres

Je me tiens correctement et je porte une tenue adaptée

Je parle correctement, en surveillant mon langage et mes gestes

Je suis poli avec les gens qui m'entourent (bonjour, merci, pardon...)

J'obéis au personnel municipal

Je partage les rôles dans les différentes activités

Je suis attentif à mes camarades et solidaire envers eux

Je ne me moque pas d'un adulte ou d'un enfant pour quelque raison que ce soit

Je défends le principe d'égalité entre filles et garçons

J'apprends à gérer ma frustration pour avoir été mis à l'écart par mes camarades

Je respecte le besoin de calme ou d'isolement d'une personne ou d'un groupe, dans une conversation, un jeu



Je respecte les différentes règles spécifiques aux lieux

Je respecte le matériel et les affaires des autres enfants (vêtements, cartables...)

Je prends soin du matériel mis à ma disposition

J'utilise les poubelles

Je m'abstiens de lancer des cailloux dans la cour, sur les personnes ou sur les voitures qui passent dans la rue

Je ne m'appuie pas contre le grillage et je ne monte pas sur les murets

Je préserve les végétaux, les animaux dans l'enceinte de l'école

Je prends soin du jardin, des plantes et des fleurs

Si je perds ou détériore du matériel collectif, j'en informe l'adulte

Respect des règles de fonctionnement

Je respecte les règles établies, rédigées, affichées et expliquées J'arrive à l'heure

Je me déplace dans les couloirs et les locaux sans courir et sans bruit

Je n'apporte pas à l'école d'appareils électroniques (portables, tablettes), ni d'objets personnels, ni

Je ne reste pas dans les toilettes pour jouer et je respecte les enfants qui s'y trouvent

J'utilise juste ce dont j'ai besoin en papier toilette et en papier essuie-main

Si je ne respecte pas ces règles, mes parents seront informés de mon attitude. Le manquement répété au règlement pourra entraîner une convocation des parents et de l'enfant concerné à la mairie





